

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire suppléant, les conseillers : Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Fernand Gemme, Mario McDuff, Pierre Vermette.
Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

Le maire, monsieur Simon Lacoste, était absent.

236-07-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire suppléant.

Monsieur François Gamache, maire suppléant, remet un certificat de mention d'honneur adressé à François Demers, citoyen de la Municipalité afin de souligner un geste admirable posé par celui-ci et jugé digne par le Conseil consultatif des décorations canadiennes.

237-07-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

238-07-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE JUIN 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Fernand Gemme et RÉSOLU d'accepter les procès-verbaux des séances de juin 2009, tels que rédigés.

239-07-09 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	2 529 553.43\$
Salaires (Écrit. paies 2009 11 et 12)	170 477.34\$
	<u>2 700 030.77\$</u>

Signé ce 7^e jour de juillet 2009.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

240-07-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration générale, de loisirs, trésorerie et urbanisme.

241-07-09 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT 610-08 RELATIF À L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUES.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement 610-08 concernant l'ajout de rues pour la construction de bordures de béton et d'installation de luminaires de rues.

242-07-09 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT UN PROGRAMME POUR LES MAISONS AFFAISSÉES.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur un règlement concernant une aide financière versée par la Municipalité et la Société d'Habitation du Québec, en vertu d'un programme municipal sur les maisons affaissées, décrétant une dépenses et un emprunt à ces fins.

243-07-09 MANDAT DE SIGNATURE, CONVENTION COLLECTIVE POUR LES COLS BLEUS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur Simon Lacoste, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur François Gamache et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité une convention collective, du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2012, avec le syndicat de la fonction publique (SCFP) pour les cols bleus de la municipalité de Saint-Amable.

244-07-09 ACCORDER LE CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE DES POSTES DE POMPAGE PP-6 ET PP-8.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandé pour la mécanique des postes de pompage PP-6 et PP-8 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 juin 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat pour la mécanique des postes de pompage PP-6 et PP-8 à la compagnie Roberts & Cie Ltée pour un montant de 88 356.29\$ taxes incluses.

245-07-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1, ÉGOUT SANITAIRE PHASE 6.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, Égout sanitaire phase 6, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 30 juin 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Infrastructure Rive-Sud inc. (division Beau-Val inc.) est de 364 340.31\$ taxes incluses.

246-07-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2, ÉGOUT SANITAIRE PHASE 5, PAVAGE ET BORDURES – TRAVAUX 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, Égout sanitaire phase 5 pavage et bordure – travaux 2009, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 25 juin 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 1 195 870.27\$ taxes incluses.

247-07-09 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 : PROJET CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 7, dans le projet, Construction d'une caserne d'incendie, tel que recommandé par madame Michelle Décary, architecte, en date du 2 juillet 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Marieville Construction inc. est de 218 684.32\$ taxes incluses.

248-07-09 DÉPÔT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le dépôt de la situation budgétaire de la Municipalité, au 31 mai 2009, tel que préparé par la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais.

249-07-09 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe joint à la présente, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Amable modifie les règlements identifiés à l'annexe, joint à la présente de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe joint à la présente;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe joint à la présente;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe joint à la présente.

QUE la Municipalité de Saint-Amable informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe joint à la présente.

Que la Municipalité de Saint-Amable demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

250-07-09 RENOUVELLEMENT DES MARGES DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DU GRAND COTEAU.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de demander à la Caisse Populaire du Grand Coteau, une marge de crédit de 11 858 300.\$, pour une période d'un an.

Ce montant sera réparti dans différents comptes en fonction des besoins de la municipalité, tel qu'exprimé par la directrice de la trésorerie de la municipalité dans un document joint à la présente résolution.

251-07-09 ENGAGEMENT DE DEUX SAUVETEURS SUR APPEL POUR LA PISCINE MUNICIPALE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'engager monsieur Gabriel Lemyre et madame Gabrielle Desnoyers comme sauveteur sur appel à la piscine municipale.

252-07-09 UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE CENTRE DE FORMATION DU RICHELIEU.

CONSIDÉRANT la demande du Centre de formation du Richelieu pour utiliser gratuitement la salle d'animation de la bibliothèque municipale, trois après-midi par semaine;

CONSIDÉRANT que pour officialiser cette gratuité, une lettre doit être envoyée au Centre de formation du Richelieu afin d'être conforme au protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et la Commission Scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Fernand Gemme et RÉSOLU d'autoriser le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, à signer une lettre de confirmation pour la gratuité de la salle d'animation de la bibliothèque municipale pour les mois de septembre 2009 à juin 2010.

253-07-09 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR UNE SESSION EN GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription de Samuel Gemme, inspecteur municipal, pour une session d'été au coût de 285.94\$ taxes incluses, pour sa formation d'un certificat en gestion des services municipaux. Le cours suivi est: Système politique municipal au Québec.

254-07-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 627-09 intitulé : « Règlement modifiant le règlement des permis et certificats concernant les documents requis pour une demande de permis ».

Le règlement décrète ce qui suit :

- Règlement modifiant le règlement des permis et certificats concernant les documents requis pour une demande de permis.
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a adopté le règlement des permis et certificats numéro 384-97;
- ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Amable peut amender ledit règlement des permis et certificats;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 627-09 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ledit règlement comme suit :

ARTICLE I

Le présent règlement modifie le règlement des permis et certificats numéro 384-97.

ARTICLE II

Le chapitre 3, article 3.1.3 du règlement des permis et certificats est modifié et se lira comme suit :

3.1.3 DOCUMENT REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS

- 3.1.3.1 Toute demande de permis doit être signée par le propriétaire du terrain concerné ou son représentant autorisé et être accompagnée d'une évaluation probable du coût des travaux.
- 3.1.3.2 Les plans devront être dessinés à l'échelle et reproduits par un procédé indélébile.
- 3.1.3.3 Tous les plans et devis, sujets aux approbations des différents ministères concernés, devront porter la signature des professionnels qui les ont préparés et dont les compétences sont reconnues par la loi.

3.1.3.4 Les documents suivants doivent être joints à la formule de demande selon qu'il s'agit d'un permis de construire pour érection ou construction, pour agrandissement, modification et réparation d'un bâtiment.

a) Pour érection et construction (à l'exception des postes d'essence);

i) un plan de cadastre du terrain, conforme à l'article 3043 du Code Civil, ainsi qu'une description des servitudes s'il y a lieu;

ii) un plan d'implantation, tel que requis en vertu du présent règlement;

iii) les plans, élévations, coupes et croquis du bâtiment ainsi que les devis et cahiers de charge requis par l'Inspecteur pour une parfaite compréhension de la nature de la demande;

iv) les plans et devis, signés et scellés par un professionnel, des installations septiques conformes aux normes du Ministère de l'environnement, le cas échéant;

v) un certificat de localisation une fois les travaux de fondation terminés;

vi) les plans et devis des fondations du bâtiment, signés et scellés par un professionnel membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

b) Pour érection ou construction de postes d'essence et lave-autos :

i) les documents requis à l'alinéa « A »;

ii) l'emplacement des pompes, abris ou avant-toit et leur distance de la ligne de rue;

iii) l'emplacement des rampes d'accès, clôtures, murs, haies;

iv) une preuve par acte de vente, promesse de vente ou bail, que le requérant est, ou deviendra propriétaire ou locataire du terrain sur lequel il projette un poste d'essence.

v) le rapport des épreuves d'étanchéité des réservoirs et conduites;

vi) les plans et devis des fondations du bâtiment, signés et scellés par un professionnel membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

c) Permis de construire pour agrandissement, modifications et réparations :

i) un plan de cadastre du terrain, conforme à l'article 3043 du Code Civil, ainsi qu'une description des servitudes s'il y a lieu;

ii) un plan de situation actuelle et projetée, exécuté à une échelle d'au moins 1 :500 (50 pieds au pouce); ce plan pourra ne pas être exigé lorsque les modifications ou

réparations ne modifient pas le tracé extérieur des constructions concernées;

iii) les plans, élévations, coupes et croquis représentant l'usage avant et après l'agrandissement, la modification, la réparation ou la construction d'installations septiques.

iv) les plans et devis des fondations du bâtiment, signés et scellés par un professionnel membre de l'ordre des ingénieurs du Québec, pour un agrandissement de 25% et plus de la superficie de plancher du bâtiment principal.

d) Pour les usages commercial, institutionnel, industriel et résidentiel multifamilial :

i) les divers permis, certificats ou autorisations requis par les autres ministères, s'il y a lieu;

ii) un plan d'aménagement du terrain de stationnement pour ce genre d'usage, précisant le nombre, la forme des cases et des allées de circulation, les entrées et les sorties, le système de drainage, les enseignes directionnelles, les clôtures, bordures, etc...;

iii) un plan montrant l'aménagement complet du terrain, une fois la construction terminée;

iv) les plans et devis, signés et scellés par un professionnel, des installations septiques projetées, approuvés par le Ministère de l'Environnement, le cas échéant;

v) les plans et devis des fondations du bâtiment, signés et scellés par un professionnel membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

ARTICLE III

L'article 3.1.3.5 n'est pas pour autant modifié.

ARTICLE IV

Le présent règlement abroge et modifie tous les règlements incompatibles avec les présentes.

ARTICLE V

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

255-07-09

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Yvan Labonté, 673, rue du Mimosa : S'informe du projet des égouts sanitaires ainsi que de la pose des bordures; de l'évaluation de sa maison qui est lézardée et demande un arrêt obligatoire au coin de Dalhia et Mimosa.

- M. Jacques Boulva, rue Hervé : Propose que la municipalité mentionne aux citoyens concernés d'informer leur assurance afin de profiter d'une baisse de prime suite à l'installation de nouvelles bornes fontaines. Discute également d'un

protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique et la Commission scolaire pour le stationnement. Il demande également de faire respecter la réglementation concernant les cours de ferrailles, en particulier sur la rue Hervé.

- M. Richard Duchesne, 209, Principale : Demande de voir à trouver une solution sur sa propriété afin qu'il puisse élargir son entrée.
- M. Frédéric Brouillette, 420, des Marguerites :
Remet un document aux membres du conseil et discute de la nouvelle réglementation.
- Mme Manon Gauthier, 489, Daniel #3 : Discute du dossier du transport en commun, des abribus sur la rue Principale, d'un service la fin de semaine et accepte une rencontre avec monsieur Gamache.
- M. Daniel Poirier, 598, rue Auger : S'informe du dossier des maisons lézardées et des travaux d'égout sanitaire sur la rue Auger. Discute du taux de taxation. Discute des nouveaux terrains de soccer au parc Le Rocher et se plaint de la tonte de gazon des terrains actuels. Il demande de nouveaux terrains de tennis. Se plaint que des arbres ont été plantés par des bénévoles, au Parc Le Rocher et qui ont été tondus par les Travaux publics.
- Mme Monique Savard, rue Auger : Se plaint de la circulation de VTT sur la rue Auger tous les dimanches de 15h à 17h.
- Mme Anne-Marie Ducas, présidente du Centre d'Entraide bénévole :
Remercie le conseil et le directeur des Travaux publics pour avoir canalisé la rue Rémi en face du Centre d'Entraide. Elle demande à la municipalité d'aller chercher la fosse septique qui ne sert plus et certains meubles qui traînent.
- M. Réal Dubuc, 830, Principale : S'informe si le kiosque Van Velzen sur la rue Principale a l'autorisation nécessaire pour vendre des fruits et légumes. Discute de la présentation du plan stratégique de la municipalité.
- M. Michel Picard, rue Auger : Discute de la possibilité d'avoir des industries à Saint-Amable.

256-07-09

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:05 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de juillet 2009.